

FRAIS GÉNÉRAUX 2025-2026 - PRÉSCOLAIRE 4 ET 5 ANS

Ouverture de dossier : Au moment de l'inscription en ligne, vous verserez une somme de 50 \$ pour les frais d'ouverture de dossier.

FRAIS GÉNÉRAUX - ENSEIGNEMENT PRÉSCOLAIRE

DROITS D'INSCRIPTION ET DROITS DE SCOLARITÉ	FRAIS ANNUEL
Droits d'inscription (non remboursables)	200 \$
Droits de scolarité – Activités de formation et d'éveil / Garde et animation	9 600 \$
FRAIS AFFÉRENTS (non remboursables)	250 \$
Les différents frais afférents incluent, entre autres, les cahiers d'activités (version imprimée ou numérique), les notes de cours, les droits d'auteur, le matériel scolaire (par exemple, le matériel éducatif et le matériel artistique), les photocopies, les frais Pluriportail, l'agenda ainsi que la carte d'identité.	
FRAIS POUR SERVICES ÉDUCATIFS	
- Programme primaire du Baccalauréat International (IB)	550 \$
FRAIS ACCESSOIRES OBLIGATOIRES	
- Services accessoires de base	350 \$
- Frais de surveillance et collations	3 150 \$
- Entretien et l'amélioration des installations	200 \$
- Développement durable	25 \$
FRAIS ACCESSOIRES FACULTATIFS	
Bloc AM (7 h à 7 h 45)	540 \$
Bloc PM (15 h 45 à 17 h)	900 \$
Bloc PM+ (15 h 45 à 18 h)	1 530 \$
Service de garde après 18 h	15 \$ / 15 min
Garde occasionnelle	15 \$ / jour
Dépassement de bloc	15 \$ / 15 min
Journée pédagogique, incluant la sortie ou l'activité prévue à l'Académie, le repas et 2 collations	50 \$ à 80 \$
Frais pour services accessoires facultatifs Les frais accessoires facultatifs ne sont pas couverts par ce Contrat des services éducatifs, sauf les frais indiqués ci-dessous. Ces frais accessoires seront ajoutés à votre état de compte à compter de novembre selon les besoins de l'élève.	
Activité parascolaire	Selon votre choix
Voyage de courte ou de longue durée	
Équipe sportive des Dynamiques	
Participation à des compétitions sportives	
Contribution pour le Comité de parents	20 \$
Don à la Fondation du Collège Charles-Lemoyne	175 \$

Les prix sont sujets à changement sans préavis

PROGRAMME FAMILIAL – TOUTES LES INSTALLATIONS DU COLLÈGE CHARLES-LEMOYNE

2^e enfant d'un même tuteur de l'autorité parentale : réduction de 15 % des droits de scolarité

3^e enfant et enfants subséquents d'un même tuteur de l'autorité parentale : réduction de 25 % des droits de scolarité

MODÉALITÉS DE PAIEMENT	Nombre de versements autorisés sans intérêts, payables le 1 ^{er} de chaque mois		
	2 versements	6 versements	10 versements
	1 ^{er} septembre et 1 ^{er} février	1 ^{er} septembre au 1 ^{er} février	1 ^{er} septembre au 1 ^{er} juin
Paielements préautorisés	✓	✓	✓
Paielement internet	✓	NON	NON